



Académie des Sciences d'Outre-Mer

Séance du 20 novembre 2020

Nouveaux acteurs des relations internationales,
nouvelles formes de diplomatie

Programme de la Table Ronde

1- Propos introductifs :

Jean du Bois de Gaudusson, Président de la 3^{ème} section – ASOM

2- Présentation du sujet :

Jean-Marc de La Sablière, Membre en 3^{ème} section – ASOM

Louis Dominici, Membre en 3^{ème} section – ASOM

3- Communications de représentants des nouvelles diplomaties

Bilan et perspectives

- *Les Parlements* : **Philippe Péjo**, ancien Conseiller à l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF), auteur d'une thèse de doctorat publiée sur la diplomatie parlementaire
- *Les collectivités territoriales* : **Alain Rousset**, Président de la Région Nouvelle Aquitaine, ancien Président de l'Association des Régions de France (Interview)
- *Les États (sur les stratégies des États et les dispositifs mis en place pour prendre en compte l'action de ces nouveaux acteurs)* : **Lansana Kouyaté**, Ambassadeur, ancien Premier ministre de la République de Guinée, Ancien sous-secrétaire général de l'ONU

**La nouvelle diplomatie dans le cadre des institutions internationales inter-étatiques :
Europe et ONU**

Jean-Marc de La Sablière, Membre en 3^{ème} section – ASOM



Académie des Sciences d'Outre-Mer

Note de présentation

La diplomatie connaît des mutations majeures ; son champ, ses formes et sa pratique se sont diversifiés. D'autres acteurs que les États et leurs représentants interviennent dans le système international : parlements, compagnies consulaires, collectivités territoriales, entreprises et notamment celles aussi puissantes que les GAFAs ou certaines ONG et bien d'autres sont considérés comme exerçant ce que l'on appelle des « diplomaties », nouvelles, plurielles, silencieuses, d'influence ... L'appellation est contestée par certains estimant qu'elle doit être réservée à la « diplomatie régaliennne » conduite par l'État ; c'est une première question qui sera examinée.

Ces nouvelles diplomaties et la portée de leurs actions soulèvent d'autres questions :

Pour celles qui se déroulent dans le cadre des relations bilatérales : Qu'en est-il aujourd'hui de la diplomatie parallèle des émissaires en Afrique, plus ou moins encadrée selon les époques, parfois même autoproclamés ? Qu'elle est la valeur ajoutée du dialogue entre parlements ? Indépendance par rapport à l'action bilatérale de l'exécutif ? De quelle autonomie voire d'indépendance bénéficient les collectivités territoriales par rapport à l'action internationale de l'exécutif ? Quel avenir pour les relations frontalières ? Peut-on parler d'une diplomatie de l'entreprise dont l'action vise d'abord à défendre ses intérêts ? Existe-t-il une diplomatie menée par des groupes d'entreprises ou par les confédérations patronales ? Quel rôle jouent les ONG et leur réseau et quelles sont les relations qu'elles peuvent entretenir avec leurs États d'origine et sur le terrain avec leurs ambassades ?

Pour celles qui se développent dans le cadre des Institutions internationales inter-étatiques, les questions sont tout aussi nombreuses. C'est surtout dans ce cadre que se développe la nouvelle diplomatie, qu'agissent notamment les ONG dont il faut souligner le rôle croissant, les entreprises car c'est là que se décident nombre des « normes » et que se déroulent les négociations d'importance comme celles sur la lutte contre le réchauffement climatique, et que sont parfois adoptées des mesures restrictives (sanctions).



Académie des Sciences d'Outre-Mer

La construction européenne qui est déjà plus qu'une coopération mais moins qu'une entité intégrée assimilable à une fédération ne suscite-t-elle pas, dès lors que le pouvoir de décision est en partie transféré dans des institutions complexes, une forme de diplomatie nouvelle ? Celle-ci est née de l'obligation pour beaucoup d'acteurs non étatiques, au premier rang desquels figurent les lobbies, de défendre au mieux leurs intérêts sectoriels dans le cadre du marché unique ou de promouvoir efficacement leurs idées en s'organisant là où cela compte ? Autres questions, quelles sont les conséquences du développement des actions de l'ONU dans les domaines des droits de l'homme, de l'humanitaire, de la santé, du développement durable et du climat sur le rôle des acteurs non étatiques, ONG, grandes collectivités territoriales qui disposent parfois de beaucoup de moyens que les États ? De quelle façon s'organisent les relations entre les différents acteurs et dans quelle mesure est-il fait une place à la montée en puissance de la « société civile », par exemple dans les pays du Sud ? Dans un autre sens, on s'interroge sur la façon, dont tant les États, au Nord comme au Sud, que les institutions multilatérales s'organisent pour prendre en compte ces évolutions de la société internationale.

C'est à partir de cas précis et concrets, choisis du côté des Parlements et des collectivités territoriales et des États eux-mêmes -d'autres « diplomaties » mériteraient d'être retenus- ainsi que de l'expérience des Académiciens, que seront examinés ce que sont ces nouveaux acteurs, le rôle qu'ils jouent effectivement, leur participation à cette « diplomatie globale » qu'implique désormais la mondialisation et l'articulation de leurs actions avec la « diplomatie régaliennne ».

Si toutes les questions ne pourront être traitées, cette séance permettra d'approfondir, comme nous y incitait Alfred Grosser, la réflexion sur « *l'avenir de la diplomatie* ».